



# Avant-propos

La structure des systèmes éducatifs varie énormément d'un pays à l'autre. Afin de produire des statistiques et des indicateurs qui soient de nature comparable à l'échelle internationale, il est nécessaire de définir un cadre permettant de collecter et de soumettre des données sur les programmes éducatifs (et les certifications qui en résultent) dont les contenus sont de niveau similaire. C'est dans ce but que la *Classification Internationale Type de l'Éducation* (CITE) a été créée : il s'agit d'une classification officielle utilisée pour classer et présenter des statistiques relatives à l'éducation comparables à l'échelle internationale.

Elle a d'abord été développée par l'UNESCO dans les années 1970, puis révisée une première fois en 1997. Étant donné l'évolution des systèmes d'éducation et d'enseignement au début du 21<sup>e</sup> siècle, une nouvelle révision de la CITE a été menée à bien entre 2009 et 2011, sur la base de concertations globales avec les pays, des experts régionaux et des organisations internationales. Cette révision prend en compte des évolutions importantes dans la structure de l'enseignement supérieur telles que le processus de Bologne en Europe, le développement des programmes éducatifs pour la petite enfance et un intérêt accru pour les statistiques relatives aux résultats de l'éducation (par exemple le niveau d'éducation atteint). La CITE 2011 révisée a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36<sup>e</sup> session en novembre 2011.

Le présent *Guide opérationnel CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes* a été préparé conjointement par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'OCDE et Eurostat, et intègre de multiples concertations sur les cartographies des systèmes éducatifs nationaux de la CITE 2011. Cet ouvrage a été préparé sous la responsabilité d'Alison Kennedy de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), d'Éric Charbonnier et de Nhung Truong de la Division Innovation et Mesure du Progrès (IMEP) de la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE et de Marta Beck-Domžalska d'Eurostat.

Le présent Guide opérationnel vise à apporter un soutien aux pays dans l'implémentation de la CITE 2011 et à s'assurer que les cartographies des systèmes éducatifs nationaux du cadre révisé de la CITE soient transparentes. L'implémentation de la CITE 2011 devrait être à la fois un processus itératif et interactif, dans le cadre duquel le consensus sur les cartographies peut être développé entre les pays et les organisations internationales, en vue d'améliorer la comparabilité internationale dans les statistiques de l'éducation soumises.

La publication du présent Guide opérationnel constitue une étape importante dans un processus consultatif de long terme visant à améliorer en permanence la comparabilité des statistiques internationales sur l'éducation.



# Remerciements

De nombreuses personnes ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage.

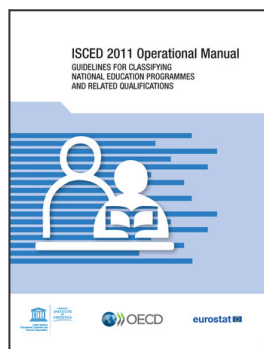
Nous remercions tout particulièrement tous les pays pour la production de leurs cartographies nationales de la CITE sans laquelle cet ouvrage n'aurait pas été possible.

L'OCDE souhaite remercier tous les experts et institutions actifs dans le cadre du groupe de travail de l'OCDE Indicateurs des systèmes éducatifs (INES), les représentants du réseau INES sur le marché du travail et les retombées socio-économiques sur l'éducation (LSO) et les participants au groupe de travail informel INES Éducation de la petite enfance pour leur inestimable contribution.

Eurostat souhaite remercier les membres du groupe de travail Statistiques de l'Éducation et de la Formation (ETS) qui ont exprimé leur avis sur diverses parties du Guide et tous les collègues des pays qui ont collaboré à l'analyse des cartographies de la CITE.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) souhaite remercier tous les experts nationaux ayant participé à des ateliers et soumis des cartographies pour révision. L'ISU souhaite également remercier le Gouvernement japonais pour son soutien financier dans l'implémentation de la CITE 2011 dans la région Asie et Pacifique par le biais de fonds japonais en dépôt à l'UNESCO, ainsi que l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) qui a financé des ateliers de formation régionaux pour les États arabes.

Toute notre gratitude va également aux délégués français pour la préparation du tableau récapitulatif des codes et des critères de la CITE 2011 (Annexe A du Guide opérationnel) et aux nombreux autres collègues ayant apporté une contribution non négligeable ou exprimé un avis ayant contribué à la préparation de ce Guide.



Extrait de :

## ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228368-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Avant-propos et remerciements », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248823-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).